

Un budget 2009 qui tient compte des réalités économiques

La rigueur est de mise dans la proposition de budget de la CCI pour une année 2009 qui s'annonce très difficile. Toutes charges comprises le budget s'établit à 8,7 M d'euros contre 11,2 M d'euros l'an passé.

Dans un contexte de réforme, le budget de la CCI des Ardennes est soumis au régime de la rigueur. Les réserves constituées après la fusion étant importantes, les précédents budgets prévoyaient un prélèvement sur les fonds propres pour financer des actions ou des investissements spécifiques. Pour 2009, la CCI des Ardennes a souhaité revenir à un budget au juste équilibre en ne comptant que sur la ressource fiscale de l'année (5,9 M d'euros).

Toutes charges comprises, il faut escompter pour 2009 un budget de 8,7 M d'euros (contre 11,2 M d'euros pour l'année 2008). Toutefois, dans un contexte économique très difficile et anticipant les projets de la révision générale des politiques publiques (RGPP), la CCI des Ardennes a décidé de maintenir en l'état son taux de taxe à 0,952%. C'est le plus bas des CCI de la région Champagne-Ardenne et son niveau demeure en dessous de la moyenne régionale à 1,10% et de la moyenne nationale à 1,22%.

Ce maintien du taux, figé depuis 2004, est conforme aux engagements de Géraud Spire, Président de la CCI des Ardennes, et cela malgré :

- une contribution plus importante de la CCI des Ardennes au fonctionnement du réseau régional et national des chambres consulaires (la part nette qui revient à la CCI des Ardennes baissera de 0,45%),
- une augmentation des dépenses courantes de 2% (évolution en conformité avec les dépenses et l'inflation du pro-

jet de loi de finance 2009 du gouvernement),

- une évolution de l'indice des salaires de +1,8% (taux national voté en 2008).

Les priorités 2009

Pour atteindre l'équilibre, le budget 2009 de la CCI des Ardennes prévoit d'économiser sur les consommations de charges courantes, de développer les objectifs commerciaux du port de Givet, de l'activité Formation et de la ZI de Tournes-Cliron, de ne pas remplacer les postes des salariés partant à la retraite et de réduire les recrutements prévus.

Il faut aussi, pour atteindre cet équilibre, opérer rapidement le rapprochement des écoles que gère la CCI, céder un élément de son patrimoine immo-

bilier et procéder à un examen approfondi des actions de ses services afin d'en valider les vraies priorités.

Il est aussi question d'affecter principalement la ressource fiscale à l'appui, à l'information, au conseil et au développement des entreprises des ressortissants de la Chambre, d'exploiter de façon équilibrée le port de Givet et le parc central et de maintenir une partie de la ressource à la formation.

Cependant, le budget 2009 de la CCI des Ardennes maintient de durables capacités d'investissement dans le programme de requalification de la ZI de Donchery, la rénovation et l'agrandissement du parc central de stationnement à Charleville-Mézières et la requalification de son immeuble principal.

La répartition de la Taxe professionnelle dans les Ardennes

(sources INSEE 2008)

Somme des bases de la taxe professionnelle en 2007 : 654 796 000 euros

Evolution 2006/2007 : 1,3%

	2007 (en euros)	Evolution 2006/2007 en %	Pression fiscale en 2007 en % ⁽¹⁾	Part relative en %
Produit total	173 335 000	3,4%	26,5%	100,0%
Bénéficiaires				
<i>Communes</i>	34 559 000	1,3%	7,5%	19,9%
<i>Syndicats et intercommunalité</i>	+ 43 076 000	1,3%	7,3%	24,9%
Communes, syndicats et intercommunalité	= 77 635 000	1,3%	11,9%	44,8%
Département (Conseil général)	51 520 000	3,9%	7,9%	29,7%
Région (Conseil régional)	15 659 000	9,1%	2,4%	9,0%
Chambres de Commerce et d'Industrie	5 780 000	1,6%	1,0%	3,3%
Chambre de Métiers	1 060 000	5,7%	2,1%	0,6%
Cotisation de péréquation	8 779 000	12,3%	1,4%	5,1%
Frais d'assiette	12 903 000	3,4%	-	7,4%

(1) pression fiscale = produit de la taxe / base de la taxe pour le bénéficiaire

Un vent de réforme souffle sur les CCI

Afin de mieux anticiper les besoins des entreprises et de s'adapter au contexte économique, le réseau français des Chambres de Commerce et d'Industrie a besoin d'une réforme en profondeur. Il en a défini les grandes lignes le 9 décembre à Paris à l'occasion de ses Etats Généraux.

Constituant le plus ancien réseau d'appui aux entreprises et aux développements des territoires créé à la fin du XVI^{ème} siècle et placé sous la tutelle de l'Etat, le réseau consulaire fait face aujourd'hui à un contexte économique tendu et doit renouveler ses offres de services.

Les CCI doivent faire face à trois évolutions majeures de l'histoire économique :

- la mutation des entreprises et de leurs besoins (recours aux nouvelles technologies, internationalisation des PME, innovations, exigences environnementales, etc.),
- une concurrence des collectivités locales (Conseil régional, Conseil général, communautés de communes et d'agglomération) qui ont investi les champs de compétences du monde consulaire,
- l'évolution de l'organisation des territoires en France en 2009 et 2010 qui conforte déjà le leadership économique de la région.

Plus d'efficacité à coût maîtrisé

Face à ces défis de l'histoire, quel sera l'avenir du réseau consulaire ?

Il souffre dans le contexte actuel d'une insuffisante visibilité au sein du paysage institutionnel.

Les Etats Généraux des CCI ont défini les objectifs de la réforme du réseau en

profondeur : efficacité et économie. Deux scénarii se dessinent aujourd'hui dans les différents forums de la réforme, devant être opérationnelle avant la fin de 2009.

Le premier réorganise le réseau des CCI sur une base régionale, selon une stratégie de regroupement des moyens au sein d'une chambre régionale qui déploierait des antennes locales.

Le second scénario prévoit des fusions plus vastes, une transformation en profondeur du réseau consulaire pour le rendre plus performant dans une organisation interrégionale, voire même internationale dans les régions frontalières à l'instar des Ardennes françaises et belges .

Cette organisation nouvelle, pertinente quant à la cohérence des flux économiques, ne perdrait pas pour autant la proximité avec les entreprises qui fait la force des CCI. Une nouvelle organisation pourrait efficacement, dans la marche forcée de la mondialisation, anticiper les besoins des ressortissants du réseau consulaire.

Les élus champardennais choisissent la régionalisation

Le 8 octobre 2008, à l'issue d'une réunion de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Champagne-Ardenne, les cinq présidents des CCI qui la constituent (les Ardennes, l'Aube, les 2 chambres de la Marne et la Haute-Marne) se sont déclarés "favorables à la régionalisation des CCI".
 "La question de l'organisation à mettre en place afin d'assurer une proximité et une animation territoriale reconnues par les collectivités (départements, communautés d'agglomérations, etc.) est pour nous un point central de la réussite de la réforme", ont précisé les présidents de la CRCI et des cinq CCI de Champagne-Ardenne. Ces derniers qui souhaitent des élections consulaires organisées au niveau local "adhèrent au choix d'un seul établissement régional avec un budget unique décliné par métier et par projet et garantissant la faculté à l'expérimentation et à l'innovation locale". Ils ajoutent que "la garantie d'une autonomie d'organisation propre à chaque région leur apparaît une condition nécessaire à une mise en œuvre efficace et pratique de cette réforme".

INFORMATION AUX FOURNISSEURS DE LA CCI DES ARDENNES

Les marchés publics de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes sont publiés sur le site :
www.ardennes.cci.fr
 Consultation gratuite